

Tous les élèves de la 3P à la 11S peuvent participer aux devoirs accompagnés. L'élève sera pris en charge par un adulte les lundis, mardis et jeudis sur les sites suivants : Champagne, Concise, Grandson et Tuileries.

Accueil site de Champagne : horaire de 14h15 à 17h30 mercredi de 13h30 à 15h30
Accueil site de Grandson BNE : horaire de 15h00 à 17h30 mercredi de 13h30 à 15h30
Accueil sites de Concise et Tuileries : horaire de 15h15 à 17h30.

Les élèves sont accueillis durant deux heures au maximum et nous tenons à rappeler que ce n'est pas une garderie, mais bien un lieu pour faire les devoirs avec l'aide d'un-e accompagnant-e.

Buts des devoirs accompagnés, modalités :

- Faire ses devoirs dans une salle en même temps que d'autres élèves.
- Recevoir des explications d'un adulte présent pour soutenir l'enfant selon les besoins.
- Bénéficier d'un environnement calme dédié aux devoirs.
- Dès que l'enfant a terminé ses devoirs, il rentre chez lui. Le responsable libérera l'enfant en fonction des horaires de bus.
- La période des devoirs accompagnés commencera le lundi 25 août 2025 et prendra fin le jeudi 11 juin 2026.
- Les devoirs accompagnés sont proposés aux enfants :
 - Qui sont inscrits par leurs parents, parfois sur conseil des enseignants.
 - Qui ne peuvent pas recevoir l'aide de leurs parents à la maison.
 - Dont les parents sont indisponibles, parce qu'ils travaillent et ne veulent pas que leur enfant fasse ses devoirs seul, et souhaitent être déchargés de cette tâche.
- Ce n'est pas une GARDERIE, mais un lieu pour accompagner les enfants à effectuer leurs devoirs.
- L'enfant vient régulièrement. Il est sous la responsabilité de ses parents lors des trajets entre l'école et le lieu des devoirs accompagnés ainsi que du lieu des devoirs accompagnés à la maison.
- En cas d'indiscipline répétée, de même que si la fréquentation est irrégulière ou si l'enfant n'a jamais ses affaires, l'enfant peut être exclu.

En tant que parent, je m'engage par ma validation de l'inscription aux devoirs accompagnés à :

- Considérer que l'accompagnant aide l'enfant durant le temps de prise en charge aux devoirs accompagnés mais qu'au-delà, s'il lui reste des devoirs à faire, l'enfant devra les terminer à la maison.
- Déléguer aux accompagnants une part d'autorité sur mon enfant, il est attendu de chaque enfant qu'il se comporte de manière adéquate et respectueuse à l'égard des autres élèves et de l'accompagnant. Il devra respecter les consignes de l'adulte tout comme le matériel.
- Considérer que l'accompagnant n'est pas un enseignant et qu'il ne bénéficie pas d'une formation spécifique. Il ne pourra être tenu pour responsable des résultats de l'élève, les devoirs accompagnés n'étant pas assimilables à de l'appui ou du soutien scolaire.
- Ce que mon enfant fréquente régulièrement les devoirs accompagnés durant toute l'année scolaire. Une fréquentation irrégulière est un motif de renvoi de l'enfant. Chaque élève a droit à une dispense par semaine, sur présentation d'une attestation de l'école ou du club sportif ou d'une annonce de maladie.
- Toute absence doit être confirmée au plus tard pour 13 heures le jour concerné sauf pour le mercredi 12 heures, via le guichet MonPortail. Dans le cas où vous n'excusez pas votre enfant, le montant de CHF 5.00, sera automatiquement débité de votre compte dans le guichet MonPortail.
- Soutenir les accompagnants dans l'application des principes de cette charte et en être le relais pour aider l'enfant à s'y conformer.
- Permettre l'amélioration des prestations et à m'exprimer conjointement avec mon enfant sur les satisfactions et insatisfactions si nécessaire.

En tant qu'élève, je m'engage à :

- Faire mes devoirs avec application, dans le calme. Je pense à prendre avec moi tous les cahiers et documents nécessaires à mon travail.
- Respecter l'accompagnant, les consignes et avoir une attitude générale adéquate.
- Respecter les autres élèves comme je souhaite être respecté : dans mon langage, mes gestes et mon attitude, en contribuant au calme dans la salle de classe et en respectant les affaires de mes camarades.
- Respecter le lieu et le matériel mis à disposition, en apportant ma contribution au bon climat et à la convivialité pour que tous puissent travailler dans de bonnes conditions.

Financement :

Les frais de présence, s'élèvent à CHF 5.00 par jour. Dès le deuxième enfant de la même fratrie, le montant est de CHF 4.00 par jour par enfant.

Vous devez déposer un acompte afin de ne pas recevoir des mails vous informant que votre solde est négatif. Nous vous proposons de transférer au minimum un mois de présence aux devoirs accompagnés par votre enfant. Un exemple : votre enfant vient tous les lundis ce qui correspond à CHF 20.00 par mois, donc vous devez payer le montant de CHF 20.00 en avance pour le mois à venir.

L'inscription de votre enfant s'effectue directement sur le guichet informatique de MonPortail

<https://fadege.monportail.ch/Web/>.

En inscrivant mon enfant aux devoirs accompagnés, je respecte cette CHARTE.

Fait à Grandson, le 16 juillet 2025

